



**HAL**  
open science

# Les solidarités familiales dans le Bocage vendéen, principes verticaux inégalitaires et principes horizontaux égalitaires

Benoît Carteron

► **To cite this version:**

Benoît Carteron. Les solidarités familiales dans le Bocage vendéen, principes verticaux inégalitaires et principes horizontaux égalitaires. 2002. halshs-00263667

**HAL Id: halshs-00263667**

**<https://shs.hal.science/halshs-00263667v1>**

Preprint submitted on 12 Mar 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Benoît Carteron  
maître de conférences en ethnologie à l'Université Catholique de l'Ouest, Angers

**Colloque « Solidarités rurales et urbaines, influences, interférences,  
contradictions », Institut des Sciences de l'Homme, Lyon, 17-18 janvier 2002**

**« Les solidarités familiales dans le Bocage vendéen, principes verticaux  
inégalitaires et principes horizontaux égalitaires »<sup>1</sup>**

## **Introduction**

Suite à la vague d'industrialisation qui continue de faire du Bocage vendéen, singulièrement le nord-est du département, une campagne dynamique depuis 50 ans, comment expliquer que la population ouvrière du Bocage reste aussi peu revendicative et continue de vivre sur place avec des salaires bas et des conditions de travail difficiles ? On a beaucoup insisté sur la transposition des relations châtelains/paysans aux relations patrons/ouvriers sous le mode d'un patronage fait de soumission et de rapports clientélistes. La forte intégration locale des entrepreneurs inscrit les rapports sociaux ouvriers / patrons dans la continuité des relations paysans / propriétaires qui ont précédé. On a assisté ainsi à une transposition, dans l'industrie, des modes d'autorité basés sur les modèles concordants curé / fidèle, châtelain / fermier et père / fils. Les conflits sont peu nombreux, le syndicalisme est marginalisé au profit des relations directes entre ouvriers et patrons. Si les oppositions de classes sont évitées, on reproduit aussi le mode d'autorité qui liait auparavant l'élite terrienne à la population rurale. Cette relation faite d'intérêts réciproques, fidélité et soutien aux entrepreneurs contre avantages retirés par les ouvriers, interdit en même temps toute expression de revendication qui est interprétée comme une rupture du consensus.

Dans le Bocage vendéen, la population des petites villes et bourgs-centres reste proche de ses attaches rurales. Un lien patrimonial soude les familles d'ouvriers et d'employés au pays, patrimoine matériel de terres et biens de famille, mais aussi patrimoine immatériel d'attachement à un style de vie. Liés à la vitalité associative et à la sociabilité de voisinage, les liens familiaux restent solides aujourd'hui. Aussi, il s'agit

de se demander si ces liens familiaux tels qu'ils se sont structurés dans le cadre de la communauté fermière d'autrefois, ne focalisent pas les pratiques et valeurs de référence pour les Bocains, permettant la reproduction d'anciennes formes de solidarité dans un cadre économique et social pourtant bouleversé ? Autrement-dit, plutôt que de simplement faire appel à la transposition d'un mode d'autorité des élites traditionnelles aux entrepreneurs, n'envisageant les choses que sur le plan vertical, ne pourrait-on pas, à titre complémentaire, faire appel à la rencontre de deux logiques d'allure contradictoire : l'une inégalitaire, organisant le respect des hiérarchies, l'autre, égalitaire, organisant les solidarités et la cohésion entre les individus ? Ces deux logiques sont singulièrement observables dans la communauté familiale fermière du passé et ses prolongements dans les pratiques et représentations de la parenté contemporaine.

## **1°) L'ancienne communauté fermière : modèle de la grande famille solidaire**

### ***Structure et raison d'être***

Dans cette région dominée par la grande propriété foncière, les familles complexes : étendues et polynucléaires, s'accordaient bien, jusqu'aux changements de l'après seconde-guerre mondiale, avec la réalité des grandes exploitations dépendant des domaines châtelains<sup>2</sup>. De type souche ou frèrèche, la communauté s'étendait aux parents célibataires, aux veufs et domestiques lui fournissant la main d'œuvre nécessaire. De part la transmission du droit au bail, une succession unique introduisait des structures familiales de type souche qu'on retrouve dans la maison méridionale, et frèrèche comme phase transitoire vers la reprise par un couple successeur.

Comme l'a justement décrit Bernadette Bucher<sup>3</sup>, la communauté imposait une hiérarchie stricte, soumettant l'intérêt de l'individu à celui du groupe. Elle était aussi un lieu de solidarité et de cohésion, permettant ainsi de concilier deux impératifs antagonistes : désigner un unique repreneur du bail et faire en sorte que la solidarité continue de s'exercer entre germains pour maintenir la famille sur l'exploitation. Jusqu'aux années 1920, la communauté prenait même la forme d'une Société d'exploitation légalisée par acte notarié.

Ainsi, le faire-valoir indirect obligeait à la cohésion et faisait obstacle à une logique individualiste ou centrée sur la famille nucléaire. La logique poursuivie était double : communautaire par le souci du maintien de la famille sur la ferme, individuelle par le souci de transmission du droit au bail et par la constitution d'une propriété foncière partagée à chaque génération. L'indivision en ce qui concerne le bail à fermage ou métayage n'était que passagère et l'alternance de différentes structures familiales : nucléaire, souche et frêrèche, caractérisait un groupe de parenté qui tentait un compromis entre ces deux exigences.

La fécondité était encouragée par l'idéologie religieuse, dans un contexte où la famille possédait un caractère sacré dont la religion renforçait l'unité et la cohésion. Les grandes familles catholiques ont vu leur image valorisée et légitimée au sein des paroisses. Avoir une nombreuse descendance était un devoir religieux et une richesse pour la famille : les enfants apportaient une force de travail sur la ferme et une garantie de prise en charge des parents à leur vieillesse. Dans le cas des familles installées sur les grandes exploitations, un nombre élevé d'enfants accroissait la notoriété familiale.

Ainsi, les communautés familiales qui résidaient sur les grandes fermes, et sur quelques borderies aux surfaces importantes, représentaient le modèle valorisé de la famille vendéenne : féconde, solidaire, pieuse.

### ***La souplesse dans la transmission***

Avec une préférence à l'aîné des garçons, le successeur était désigné tardivement sur la ferme et il était tenu compte de paramètres démographiques, personnels, relationnels pour en effectuer le choix (absence de garçons, veuvage, capacités, entente...). Cette souplesse substituait à une règle intangible de succession des décisions conjoncturelles, qui pour ne pas entraîner le groupe dans une situation de désordre, supposait parallèlement sa cohésion et l'acceptation pour l'individu du primat de l'intérêt du groupe familial. La souplesse traduisait les capacités adaptatives de la communauté fermière pour son propre maintien sur l'exploitation.

La désignation du successeur étant entre les mains du couple âgé, elle avait un double effet : celui de renforcer l'autorité des parents et celui de susciter les rivalités fraternelles. On se situe bien dans une « *fiction d'équivalence* » des germains que note Martine Segalen<sup>4</sup>, l'accès à la succession sur la ferme familiale n'étant pas exempt de sélection parentale. L'égalité affirmée au niveau de l'héritage des biens familiaux

s'accompagnait de tensions, conflits et rancœurs parfois évoqués au cours des entretiens réalisés à Saint-Hilaire-de-Loulay. Ils renvoient aux sentiments d'injustice nés de la nécessité de ne faire qu'un successeur sur la grande ferme en location, laquelle permettait seule de perpétuer la place et la renommée d'une lignée.

Alliant égalité face à l'héritage et succession unique face à la succession, certains éléments rapprochent la ferme du Bocage des sociétés inégalitaires. On peut ainsi noter ce lien spécifique qui relie la famille élargie à la résidence-exploitation que Bernadette Bucher qualifie de « *communauté de la maison* »<sup>5</sup>. Par cette association, la grande ferme du Bocage se présente comme une entité originale où se relie à la fois l'exigence de la succession unique qui assure la continuité des générations et l'exercice des solidarités qui associent les individus dans un groupe domestique dont la composition est mouvante. La communauté renvoie à l'horizontalité des relations d'alliance et l'interdépendance des individus dans la famille, et par extension dans la parentèle et la collectivité plus large. La maison renvoie à la verticalité de la perpétuation de la lignée, qui se traduit par la transmission du bail à fermage et la continuité des générations sur un lieu-dit qui sert de point de référence aux individus pour se situer et se définir. Malgré tout, la communauté fermière du Bocage se distinguait nettement de la maison méridionale par le fait que l'individu restait dépendant de la communauté, comme la communauté restait elle-même dépendante de l'environnement que constituait la grande propriété foncière.

### ***Hierarchies et solidarités***

Tant que leurs facultés le permettaient, les anciens conservaient l'autorité sur la ferme. On les respectait et on ne contestait pas leurs décisions. « *Ils étaient respectés jusqu'à la mort* » dit un ancien agriculteur de Saint-Hilaire ; leur prééminence faisant parfois pratiquement sauter d'une génération la détention de l'autorité sur une exploitation. Le couple âgé prenait toutes les décisions, au travail comme dans la vie domestique. La hiérarchie intérieure respectait le rang d'âge et le droit à la succession. Dans la grande ferme le travail était spécialisé, les tâches réparties en fonction de l'ancienneté et de la position hiérarchique, à l'intérieur de la famille et chez les domestiques.

Entièrement soumise à l'autorité des « *patrons* », la communauté était soumise à l'absence d'intimité, la dépendance prolongée à l'égard des anciens, l'absence même de

contrôle d'un couple marié sur ses propres enfants. Dans ces familles à plusieurs noyaux, le couple âgé était un garant de la pérennité de la structure familiale avec une « *cohésion interne qui se fonde davantage sur l'autorité parentale que sur les liens de parenté proprement dits* »<sup>6</sup>. Les informateurs à Saint-Hilaire ont bien noté l'absence de nostalgie attachée à la vie communautaire de la ferme et l'amertume qui en résulte chez ceux qui ont gardé le sentiment de travailler et vivre pour les autres. L'organisation qui prévalait comportait des aspects avilissants et dévalorisants. Les vieux Loulaysiens qui ont connu cette vie communautaire insistent particulièrement sur la difficulté d'être acceptés pour ceux qui se situaient le plus à la marge de la communauté : les domestiques et les belles-filles. L'autorité absolue qui prévalait dans l'ancienne société bocaine, source d'arbitraire et d'injustices, pouvait alimenter les rancœurs et les rivalités fraternelles, éclatant après le décès des parents, notamment sous forme de conflits de succession et d'héritage.

On peut difficilement évoquer la rigueur hiérarchique de la vie familiale sans faire référence aux préceptes chrétiens qui la soutiennent. Marie-Anne Rautureau relève que « *la famille possède un caractère quasi-religieux et sacré. La religion renforce le maintien de son unité et sa cohésion* »<sup>7</sup>. Plus récemment, Sandrine Roux évoque dans ses familles paternelle et maternelle, les idéaux de respect de l'autre et de justice, à la fois héritage de la pauvreté, du nombre élevé d'enfants et de la prégnance du catholicisme. On est chrétien de père en fils dans ces familles et le pluralisme des idéaux individuels est peu toléré<sup>8</sup>.

La solidarité dépassait le cadre du groupe domestique pour s'instituer entre les fermes et les borderies afin de satisfaire les besoins réciproques de main-d'œuvre et de services. Cette solidarité s'organisait de proche en proche en réseaux de relations où s'entrecroisaient proximité de voisinage et de parenté. Elle mobilisait les maisons de chaque hameau et les hameaux entre eux au-delà des frontières communales et paroissiales. Elle incluait les commerçants et artisans par les liens qu'ils continuaient d'entretenir avec les agriculteurs, parents ou voisins, et par les intérêts réciproques d'échanges de services et produits de subsistance.

## **2°) Les prolongements contemporains des solidarités familiales**

Les normes de conduite qui se sont imposées aux Bocains, et qui se tendent à se perpétuer, sont donc celles de la cohésion de la communauté familiale et de la société

locale. Ne pas être « *fier* » en se tenant à part du groupe, taire les conflits et les arranger en douceur, faire montre de ses qualités de travailleur, conduire ses affaires de manière économe sont quelques traits qui définissent la « *vaillance* » opposée à une logique de l'honneur de type méditerranéen<sup>9</sup>. La vaillance tire principalement sa force du contrepoids qu'elle représente face à la domination des grands propriétaires. Si le sens de la communauté prime sur le sentiment d'honneur individuel ou de la maison que représente un individu donné, c'est en raison de l'ancienne fragilité des maisons qui n'avaient d'autre recours pour survivre que de se solidariser, à l'intérieur d'elles-mêmes et entre elles.

Dans le Bocage vendéen, on a ainsi affaire à une double logique qui singularise le compromis propre à la société bocaine : la logique verticale qui tend à instituer des rapports hiérarchiques poussés, intra et extra-familiaux ; la logique horizontale qui solidarise l'ensemble des individus des couches populaires, dans un cadre idéal d'égalitarisme et de cohésion sociale ne tenant sa raison d'être et sa cohérence que par opposition à la logique verticale. Le tableau ci-dessous résume l'opposition des différents éléments constitutifs de la double logique en présence :

### **Le couple égalité / inégalité dans les rapports sociaux du Bocage vendéen**

principes verticaux inégalitaires	principes horizontaux égalitaires
éthique chrétienne inégalitaire : soumission à l'autorité paternelle, inégalité des germains par la valeur personnelle (personnalité élue)	éthique chrétienne égalitaire : valeur de justice
hiérarchie familiale : soumission au couple d'anciens, dépendance du ou des couples mariés sur la ferme	cohésion de la communauté : but du maintien sur la ferme
transmission inégalitaire du droit au bail et de l'autorité sur la ferme, avantages matériels au successeur	partage égalitaire des biens
hiérarchie sociale : domination foncière des châtelains, soumission aux autorités religieuses et politiques	« vaillance » et éthique laïque des échanges de biens et services, solidarité entre maisons
patronage, paternalisme et clientélisme dans	consensus social, étouffement des conflits,

Cette double logique tend à se perpétuer dans les rapports familiaux. A un niveau social plus large, elle s'avère également persistante dans des rituels contemporains bien vivants comme ceux du mariage et de la chasse à courre : « *tous deux visent à consolider les deux points les plus vulnérables de la nouvelle communauté : à l'horizontale, les liens internes à la famille et ceux qui relient les familles entre elles ; à la verticale, ceux qui chevauchent la nouvelle stratification sociale* », en haut de laquelle se trouvent principalement les décideurs économiques<sup>10</sup>. De façon paradoxale en apparence, le mythe de la Vendée soumise et fidèle à ses anciennes autorités et références morales est à la fois contredit et renforcé par le dynamisme du Bocage, avec la question de savoir ce qui fait que la société locale n'a pas renoncé aux valeurs et comportements de cohésion comme l'adhésion à des modes anciens d'autorité et aux références idéologiques qui les sous-tendent ?

Dans le fil de ces analyses et de ce questionnement, je développerai ici la persistance des liens horizontaux et verticaux dans les rassemblements familiaux et le mode de vie des ouvriers.

### ***La famille-référence***

Comme ailleurs la société locale s'est alignée sur les normes de la famille nucléaire, le repli sur soi et la privatisation des rapports familiaux. Pour autant, les rassemblements familiaux et la pratique généalogique maintiennent la vie familiale dans une sphère publique et en rappellent des aspects fondamentaux : la continuité du couple, sa fécondité, le lien intergénérationnel, le groupe soudé de la parenté. Les rassemblements contemporains que renforce l'engouement pour la généalogie tendent à maintenir une collectivité parentale de référence au-delà des dispersions individuelles et de la distension des anciennes solidarités et devoirs familiaux. A la communauté fermière d'autrefois, mode d'existence à la fois égalitaire et fortement hiérarchisé, peut s'opposer la grande famille comme support d'identification et d'imaginaire aujourd'hui.

Evoquant le destin des individus en termes de célibat et de mariage, Christian Hongrois parle d'un « *principe de communauté de biens et d'esprit* » qui a toujours cours dans la région de la Châtaigneraie<sup>11</sup>. Le mariage est un service rendu à la



communauté familiale : l'investissement affectif et économique que les parents ont engagé dans l'enfant implique une réciprocité dont le mariage est le point de départ. L'auteur explique ainsi que le choix du conjoint reste encore ancré dans les objectifs parentaux, du moins dans l'idée que les parents se font du devenir de chacun, se concrétisant par le regard porté sur les relations des jeunes et les efforts déployés pour décourager certaines alliances. « *Etre au service de ses parents* » s'entend comme un contrat qui lie les enfants mariés à leurs parents et justifie la continuité de leur tutelle. On retrouve les traits d'une éducation chrétienne « *ournée vers le respect, l'abnégation et l'admiration des générations plus âgées* »<sup>12</sup>. Le mariage comme rites et cérémonies de grande ampleur rappelle en lui-même la domination parentale et le caractère démonstratif du groupe familial.

Les relations dans le cousinage se maintiennent tant bien que mal avec l'éloignement géographique et les changements de modes de sociabilité. Rencontrée à Saint-Hilaire-de-Loulay à propos d'un rassemblement de la parenté autour de la ferme d'origine, une femme a évoqué l'effacement des relations dans la parentèle, rappelant avec nostalgie les visites d'autrefois. L'essentiel de son temps libre est cependant consacré à rencontrer ses parents, même éloignés de plusieurs kilomètres et elle a évoqué sa satisfaction d'avoir contribué à rétablir des liens à l'occasion d'une fête de mariage entre des neveux, maintenant adultes mariés, qui ne s'étaient pas vus depuis l'enfance. Les solidarités familiales quotidiennes ne se maintiennent que pour ceux qui vivent sur place, les rites familiaux à caractère plus exceptionnel restent cependant des occasions de rassemblement de larges parentèles dont les membres sont géographiquement éloignés.

Sandrine Roux montre l'importance des rassemblements familiaux dans sa branche paternelle, issue d'une grande ferme, où les grandes réunions organisées ne sont pas détachées d'une manifestation du pouvoir et de la renommée de la famille dans la commune : « *elle [la famille] rassemble tous les descendants des enfants de mes arrière-grands-parents, parents de ma grand-mère paternelle. Les rassemblements se font surtout au moment du retour en France de l'oncle et de ses cousins missionnaires au Cameroun ou au Tchad. C'est l'occasion de grandes rencontres, d'échanges* »<sup>13</sup>. En général toutes les occasions sont bonnes pour rassembler les membres de la famille, principalement les anniversaires et rituels religieux de baptêmes, communions, mariages, enterrements. Comme la famille est étendue, les occasions de rencontres s'en trouvent d'autant multipliées. Les informations s'échangent à ces moments mais aussi

les propositions de services mutuels. Dans sa branche maternelle évoluant dans des milieux ouvriers moins aisés, les gens se retrouvent pratiquement toutes les semaines et la famille garde un esprit très communautaire. Toutes les ressources et les compétences sont utilisées pour limiter les dépenses. On s'entraide pour trouver du travail, pour construire un logement et l'arranger, pour faire des vêtements d'enfants et les échanger, pour se passer des produits du jardin et des animaux de basse cour...

Les rassemblements de famille et la recherche généalogique se relient doublement dans le Bocage. Les rassemblements prennent des allures diverses. Il peut s'agir d'une simple fête de famille qui s'organise autour d'un couple vivant d'anciens ou du dernier vivant dont les descendants se sont dispersés dans la région ou en dehors. Il prend prétexte d'un anniversaire, individuel ou de mariage, au cours duquel un arbre généalogique est offert par les enfants et petits enfants au couple ou à la personne âgée. La mode des arbres généalogiques peints, figurant à la souche d'un arbre le couple des anciens et une reproduction de leur maison d'habitation, n'est pas sans rappeler d'une façon imagée cette communauté de la maison servant de point de référence à l'individu pour se définir. La confection d'arbres généalogiques exposés comme objets du décor intérieur accompagne le mouvement de collecte et de rassemblement des documents familiaux auxquels se livrent les familles aujourd'hui. Un agriculteur de Saint-Hilaire né en 1922 consacre une pièce entière de sa maison aux photos de famille où se lit l'histoire de la ferme depuis le début du siècle. Plus souvent, photos aériennes de la ferme, photos de noces anciennes, arbres généalogiques... sont exposés au salon et participent, y compris dans les pavillons récents, de la recréation de l'atmosphère du passé.

Le rassemblement de la parenté patronymique se fait autour du couple d'ancêtres communs qui se sont installés sur une ferme et ont essaimé à partir d'elle. On trouve encore dans ces rassemblements l'expression d'une représentation de la famille étendue du Bocage autour d'une souche commune et de ses différentes branches. Le généalogiste à l'origine de la reconstitution des liens prend l'initiative d'une journée de rassemblement-pique-nique au cours duquel il expose ses résultats, présente l'arbre et des documents. Cette conception groupale de la pratique généalogique est complémentaire de celle, privée, qui consiste à recueillir des informations et des objets pour soi et les exposer dans une pièce spécialement aménagée.

Les relations créées à l'occasion des généalogies sont de nature symboliques, liées à l'imaginaire familial. La recherche généalogique tient à une démarche identitaire,

permettant à l'individu de se rattacher à la parenté dans l'espace et le temps tout en confortant une identité présente. Pour autant, le déracinement n'explique pas à lui seul l'engouement pour la généalogie dans le Bocage. Cet engouement concerne maintenant une large proportion de la population, et pas seulement des « expatriés » soucieux de retrouver leurs racines. Comme le montre Evelyne Ribert<sup>14</sup>, la recherche de son ascendance permet aussi aux généalogistes de préserver une cohésion familiale ou d'assurer le maintien d'une forte identité régionale. En cela la généalogie pratiquée désormais dans les classes moyennes pourrait se rapprocher de sa fonction ancienne dans la noblesse : affirmer l'appartenance à une lignée prestigieuse d'ancêtres et son ancrage sur un territoire.

### ***Du monde agricole au monde industriel : la solidarité familiale élargie***

Les solidarités familiales dans le Bocage n'auraient probablement pas pu se maintenir avec autant de vitalité sans que tout un ensemble de facteurs (historiques, démographiques, économiques, idéologiques...) ne concourent en même temps à la cohésion sociale. Sur le plan économique, le développement industriel montre singulièrement l'enchevêtrement des éléments et le passage de mêmes types de solidarités du mode de vie rural-agricole d'autrefois à celui des salariés de l'industrie et des services aujourd'hui.

A la fin du XIXe et dans la première moitié du XXe siècle, la crise économique, la misère, la surpopulation et l'exode rural, la mise en oeuvre des principes républicains dans la politique nationale, ont créé les conditions d'un repli défensif sur le plan idéologique qui s'est concrétisé par l'ancrage d'un mythe vendéen contre-révolutionnaire structurant l'identité régionale. Pour Jean-Clément Martin, les véritables racines de l'industrialisation du nord-est vendéen sont ainsi à rechercher dans le contexte idéologique de cette époque et non dans la proto-industrialisation qui a précédé<sup>15</sup>. La Vendée n'était amenée à ne compter que sur ses propres forces pour faire face aux défis économiques et idéologiques qui se sont présentés à elle. Il en est résulté que l'industrialisation a été ici un mal nécessaire, une façon de maintenir dans ses racines terriennes et régionales une population qui ne cessera pas dès lors de se penser comme rurale.

L'industrie s'est insérée dans le milieu rural et elle est devenue complémentaire de l'activité agricole. Considérée comme positive et soutenue par les élites, la création

d'ateliers industriels est venue de la base. La proximité sociale des entrepreneurs et des ouvriers, la défense d'intérêts communs, le caractère familial de l'encadrement, des relations fortement personnalisées, expliquent ainsi l'absence de conflits de travail qui resteront un trait caractéristique de l'industrie vendéenne<sup>16</sup>. A partir de bourgs-centres comme Montaigu ou les Herbiers, les usines ont été implantées dans les communes rurales environnantes, à proximité directe de la main-d'œuvre dont les industriels avaient besoin. Cette présence continue d'ateliers industriels à la sortie des bourgs et au milieu des champs, inscrit les ateliers industriels dans le paysage rural, image d'usines à la campagne qui ne peut pas échapper encore aujourd'hui à l'observateur extérieur.

Avec la première vague d'industrialisation, à dominante textile, l'emploi ouvrier était surtout féminin et complémentaire de l'activité agricole. Dans la deuxième vague d'industrialisation, après la seconde guerre mondiale, l'arrivée des nouveaux secteurs industriels s'est accompagnée d'un développement de l'emploi masculin. Une classe ouvrière « *détachée des choses de la terre* »<sup>17</sup> est en quelque sorte apparue, faite d'hommes et de femmes chassés de l'agriculture ou de la direction d'entreprises artisanales. Les couples d'ouvriers, tout en restant au pays se sont installés dans les lotissements créés à la périphérie des bourgs. Si une population ouvrière et plus généralement salariée est devenue de plus en plus détachée des choses de la terre, au sens des choses de l'agriculture, ne reste-t-il pas cependant un lien fort avec la terre, au sens du territoire, support d'identification au monde paysan du passé ?

L'habitat témoigne particulièrement de l'attachement au territoire. La Vendée est le premier département en constructions individuelles. A Saint-Hilaire-de-Loulay, il n'existe que quelques petites maisons H.L.M. La propriété est la règle, on hérite d'une maison ancienne ou on acquiert une maison neuve pour y rester. Les autochtones n'ont généralement que le désir de demeurer au pays et les gens y reviennent pour faire construire. Y compris chez les ouvriers, les maisons sont toujours spacieuses, suffisamment isolées des autres et dotées d'un terrain permettant de cultiver un jardin potager. L'ameublement et objets décoratifs rappellent le cadre rural ancien.

Un lien patrimonial soude la famille salariée au pays, patrimoine matériel de terres et biens de famille, mais aussi patrimoine immatériel d'attachement à un style de vie dont la référence idéale est celle de la société rurale passée. Les liens familiaux restent solides, se concrétisant par les échanges de produits de consommation et les coups de main répétés. Tant chez les ouvriers que chez les employés, les activités complémentaires de subsistance (jardinage au premier rang), l'utilisation des biens

d'héritage, la pratique généralisée du don et du contre-don, ont permis d'entretenir une qualité de vie supérieure à ce qu'autoriserait les seuls revenus salariaux et une relation permanente entre les membres d'une même famille (entre ceux qui ont quitté la terre et ceux qui y sont restés<sup>18</sup>, entre ceux qui ont quitté le pays et ceux qui continuent d'y vivre<sup>19</sup>). Si la nucléarisation de la famille et le chacun chez soi suivent la même évolution que la société française dans son ensemble, la famille n'est jamais très loin. On conserve le goût de l'entre-soi et les réflexes d'entraide d'autrefois dont la famille est le principal support.

## Conclusion

Les deux logiques, égalitaire et inégalitaire, tendent à se manifester dans tous les aspects de la vie économique et sociale des Bocains. Elles sont aussi le point de rencontre des pratiques et des valeurs qui tiennent à la fois de l'imposition de l'extérieur de l'éthique catholique et de valeurs propres aux Bocains, forgées dans le contexte agraire et social de la division entre les « gros », détenteurs des richesses et du pouvoir, et des « petits » dont la cohésion est une forme de résistance-survie<sup>20</sup>.

Mais autant cet équilibre original des tendances égalitaires et inégalitaires s'explique bien dans le Bocage ancien, autant sa permanence dans la société renouvelée d'aujourd'hui comporte toujours quelque chose d'anachronique et de paradoxal. Peut-on considérer alors, à l'instar d'Emmanuel Todd<sup>21</sup>, que les structures familiales, singulièrement la double tendance égalitaire et autoritaire caractérisant un type familial communautaire, précèdent les idéologies religieuses et politiques et en expliquent le développement et la persistance jusqu'à aujourd'hui ? Pour préciser et expliquer les liens entre structures familiales et structures sociales, il y aurait cependant nécessité de retourner à des processus localisés avant d'atteindre des généralisations valables, processus tenant de l'histoire des individus et des familles mettant ou non en œuvre des mécanismes de transmission et de reproduction sous le poids de facteurs extérieurs.

---

<sup>1</sup> Cette communication reprend certains éléments d'une thèse de doctorat en ethnologie : B. CARTERON, *Châtelains et paysans de Saint-Hilaire. Transmission des terres et organisation sociale dans le Bocage vendéen. 1840-1995*, Sous la direction de Martine Segalen, Université de Paris X-Nanterre, 1999.

<sup>2</sup> Les fermes, exploitées en métayage ou fermage, allaient de 20 à 60 ha et se concentraient le plus souvent autour d'un château ou d'une maison de maître, l'ensemble constituant un domaine. A Saint-Hilaire-de-Loulay, commune étudiée, cinq domaines, auxquels s'ajoutaient des fermes isolées, ont représenté un peu plus de 50 % de la propriété foncière jusqu'aux années 1960. La propriété paysanne se constituait de petites exploitations, appelées borderies, d'une surface moyenne de 5 à 10 ha et dépassant exceptionnellement 15 ha.

- 
- <sup>3</sup> B. BUCHER, *Descendants de Chouans. Histoire et culture populaire dans la Vendée contemporaine*, Paris, M. S. H., 1995.
- <sup>4</sup> M. SEGALIN, La notion d'avantage dans les sociétés égalitaires, in G. RAVIS-GIORDANI, M. SEGALIN, dir., *Les cadets*, Paris, C.N.R.S., 1994, pp. 195-208.
- <sup>5</sup> B. BUCHER, op. cit.
- <sup>6</sup> M.-A. RAUTUREAU, *Les transformations des comportements quotidiens des paysans en Vendée. 1950-1980*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Paris VIII, 1980 (inédit), p. 27.
- <sup>7</sup> M.-A. RAUTUREAU, op. cit., p. 67.
- <sup>8</sup> ROUX S., *Destins individuels et appartenances sociales dans deux familles agricoles vendéennes*, rapport de licence de sociologie, Université de Nantes, 1990 (inédit).
- <sup>9</sup> B. BUCHER, La vaillance et l'honneur. Femmes et codes culturels dans une société rurale atlantique (Vendée), *L'homme*, XX, 3, pp. 5-31 ; *Descendants de Chouans*, op. cit.
- <sup>10</sup> B. BUCHER, *Descendants de Chouans*, op. cit., p. 215.
- <sup>11</sup> C. HONGROIS, *Le chemin de famille. Faire sa jeunesse en pays de Vendée. Aspects de sociabilité juvénile masculine et féminine en pays de bocage Vendéen*, Thèse de doctorat en ethnologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1992 (inédit).
- <sup>12</sup> C. HONGROIS, op. cit., p. 282.
- <sup>13</sup> S. ROUX, op. cit., p. 30.
- <sup>14</sup> E. RIBERT, La généalogie comme confirmation de soi, in T. BARTHELEMY, M.-C. PINGAUD, dir., *La généalogie entre science et passion*, Paris, C.T.H.S., 1997, pp. 377-391.
- <sup>15</sup> J.-C. MARTIN, Aux origines de l'industrie vendéenne, *Cahiers Nantais*, 22, 1983, pp. 37-48 ; *La Vendée de la mémoire. 1800-1980*, Paris, Seuil, 1989.
- <sup>16</sup> G. MINGUET, *Naissance de l'Anjou industriel*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- <sup>17</sup> J. RENARD, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région Nantaise*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or, 1975.
- <sup>18</sup> Voir B. BUCHER, *Descendants de Chouans*, op. cit.
- <sup>19</sup> Voir S. ROUX, op. cit.
- <sup>20</sup> B. BUCHER, , *Descendants de Chouans*, op. cit.
- <sup>21</sup> E. TODD, *La nouvelle France*, Paris, Seuil, 1990 ; *L'invention de l'Europe*, Paris, Seuil, 1990.